

HONNÊTETÉ INTELLECTUELLE

POLITIQUE

IL EST ÉTABLI que tous les étudiants inscrits et les candidats à l'EQM sont tenus de respecter les normes d'honnêteté intellectuelle les plus élevées.

Selon le principe de l'honnêteté intellectuelle, il est interdit de tricher en tentant d'obtenir un avantage inapproprié dans le cadre d'une évaluation scolaire. Voici une liste non exhaustive des formes de tricherie :

1. obtenir un exemplaire de l'examen ou une question d'examen avant leur mise à disposition officielle;
2. recopier la réponse d'une autre personne à une question d'examen;
3. consulter une source non autorisée au cours d'un examen;
4. obtenir de l'aide grâce à des documents, à des dispositifs électroniques ou à d'autres moyens dont l'utilisation n'a pas été approuvée;
5. se faire passer pour quelqu'un d'autre ou demander à quelqu'un d'autre de se faire passer pour soi pendant un examen.

Les manquements soupçonnés à l'honnêteté intellectuelle font l'objet d'une enquête de la part de l'Institut ou de son remplaçant, conformément à la Politique sur l'honnêteté intellectuelle de l'Institut ou au règlement de l'université agissant à titre de remplaçant de l'Institut.

Voici une liste non exhaustive des sanctions que l'Institut peut imposer:

1. un avertissement disciplinaire ou une réprimande par écrit;
2. l'échec à l'examen;
3. une mention sur le relevé de notes;
4. la suspension de l'affiliation;
5. la résiliation de l'affiliation.

Conseil d'administration

Le 14 juin 2017